

6.11 Annexe 11 : Haut Bugey Agglomération

6.11.1 Nombre d'échantillons et dates de prélèvements

SITE	Collectivité	Référence échantillon	Date d'échantillonnage
Groissiat	CC Haut Bugey	Montréal-la-Cluse	13 décembre
		Maillat	12 décembre
		Combe Val	13 décembre
		Groissiat	14 décembre
		Oyonnax HLM	12 décembre

5 échantillons ont été réalisés, sans changement par rapport à la campagne précédente.

6.11.2 Résultats de la campagne d'Automne 2022

Le tableau ci-dessous rend compte des potentiels de tri sur le territoire, par catégorie, pour cette dernière campagne.

	Sous-catégories	% moyen	kg/hab/an	Minimum en kilo/an/hab pour la campagne	Maximum en kilo/an/hab pour la campagne	
Non fibreux	Bouteilles et flacons en PET	1,8%	6,7%	16,46	4,22 CC Pays de Gex	16,46 Haut Bugey Agglomération
	Bouteilles et flacons en polyoléfine (PEHD, LDPE, PP)	1,8%				
	Emballages métaux ferreux	2,6%				
	Emballages aluminium	0,5%				
Fibreux	Journaux, magazines et revues	1,9%	12,2%	29,75	8,49 CC Pays de Gex	29,75 Haut Bugey Agglomération
	Imprimés publicitaires	2,4%				
	Papiers bureautiques	0,7%				
	Emballages cartons plats	3,5%				
	Emballages cartons ondulés	2,5%				
	Composites ELA (Tétrapack)	1,2%				
Verre	Emballages en verre incolores et de couleur	4,1%	4,1%	10,12	5,92 CC Pays Rochois	15,42 Annemasse Agglomération
Compost	Déchets alimentaires	10,6%	20,0%	48,99	40,94 CC Usse et Rhône	90,15 Annemasse Agglomération
	Déchets de jardins	5,1%				
	Éléments fins	4,3%				
Autres collectes	Petits Appareils Electroménagers (PAM)	0,6%	5,4%	13,23	3,97 CC Vallée Verte	15,13 CC Usse et Rhône
	Câbles électriques	0,7%				
	Textiles	3,5%				
	Produits chimiques	0,2%				
	Tubes fluorescents et ampoules basse conso	0,1%				
	Piles et accumulateurs	0,3%				
	Autres déchets ménagers spéciaux	0,1%				
OM résiduelles « vraies »	Produits alimentaires non consommés	6,2%	51,5%	126,09	82,93 CC Vallée Verte	139,05 Annemasse Agglomération
	Autres putrescibles	2,1%				
	Emballages papier	3,4%				
	Autres papiers	2,3%				
	Autres cartons	0,1%				
	Autres emballages composites	3,1%				
	Textiles sanitaires fraction hygiénique	5,2%				
	Textiles sanitaires fraction papiers souillés	3,9%				
	Sac poubelle + films des professionnels	6,0%				

	Sous-catégories	% moyen	kg/hab/an	Minimum en kilo/an/hab pour la campagne	Maximum en kilo/an/hab pour la campagne
	Films des particuliers (emballages, sacs de caisse, film alimentaire)	3,6%			
	Autres emballages plastiques – hors calage en polystyrène)	4,4%			
	Calage en polystyrène grands formats	0,0%			
	Autres plastiques	3,7%			
	Emballages combustibles	0,3%			
	Combustibles non classés	2,9%			
	Autres déchets en verre	0,4%			
	Autres métaux ferreux	0,3%			
	Autres métaux	0,0%			
	Emballages incombustibles	0,0%			
	Incombustibles non classés	3,7%			
	TOTAL	100,0%	100,0%	244,64	

Tableau 47: Composition des OMR de la CC Haut Bugey en fonction des consignes de tri (dernière campagne)

Les gisements potentiels en non-fibreux et fibreux représentent encore 29,75 kg par an et par habitant.

Les sous-catégories « Films des particuliers (emballages, sacs de caisse, film alimentaire)» (3,6 %) et « Autres emballages plastiques - hors calage en polystyrène» (0%) représentent un gisement pour l'**extension des consignes de tri** de 9 kg/an/hab.

À partir des résultats obtenus lors des caractérisations sur l'ensemble des collectivités, il est possible d'évaluer où se situe la collectivité par rapport aux autres sur les gisements potentiel (en kg/hab/an) pouvant faire l'objet d'une amélioration du tri : fibreux, non-fibreux et verre. Ces trois services sont proposés sur l'ensemble des collectivités du SIVALOR. Pour ce qui est du gisement potentiel pouvant être traité par compostage et les autres collectes, ceux-ci sont dépendants du niveau de service disponible sur le territoire de la collectivité (nombre de déchèteries, collecte des textiles...) et de la typologie d'habitat (plus ou moins d'habitats collectifs ou non).

Non-fibreux		Fibreux		Verre	
Collectivité	Ratio dans les OMR (kg/an/hab)	Collectivité	Ratio dans les OMR (kg/an/hab)	Collectivité	Ratio dans les OMR (kg/an/hab)
Pays de Gex	4,22	Pays Bellegardien	14,60	Pays Rochois	5,92
Rumilly Terre de Savoie	5,37	Vallée Verte	13,06	Pays de Gex	6,01
Pays Bellegardien	6,01	Pays de Gex	8,49	Pays Bellegardien	7,51
Usses et Rhône	8,46	Pays Rochois	22,57	Usses et Rhône	7,89
Genevois	9,93	Arve et Salève	16,70	Vallée Verte	8,68
Arve et Salève	10,25	Usses et Rhône	18,05	Rumilly Terre de Savoie	10,07
Vallée Verte	11,48	Annemasse Agglomération	20,97	Haut-Bugey Agglomération	10,12
Annemasse Agglomération	11,48	Genevois	17,13	Genevois	14,62
Pays Rochois	15,52	Rumilly Terre de Savoie	19,15	Arve et Salève	15,33
Haut-Bugey Agglomération	16,46	Haut-Bugey Agglomération	29,75	Annemasse Agglomération	15,42

Tableau 48 : Classement des collectivités du SIVALOR en fonction des potentiels de tri (kg/hab/an dans les OMR – dernière campagne)

Haut-Bugey Agglomération se classe :

- 10^e sur le non-fibreux (presque 4 fois le résultat de la CC Pays de Gex classée première)
- 10^e sur le fibreux (presque 2 fois plus que la CC Pays Bellegardien) et
- 7^e sur le verre

6.11.3 Composition moyenne des OMR de la collectivité

La variabilité des résultats peut être importante compte tenu du nombre limité d'échantillons par campagne pour chacune des collectivités.

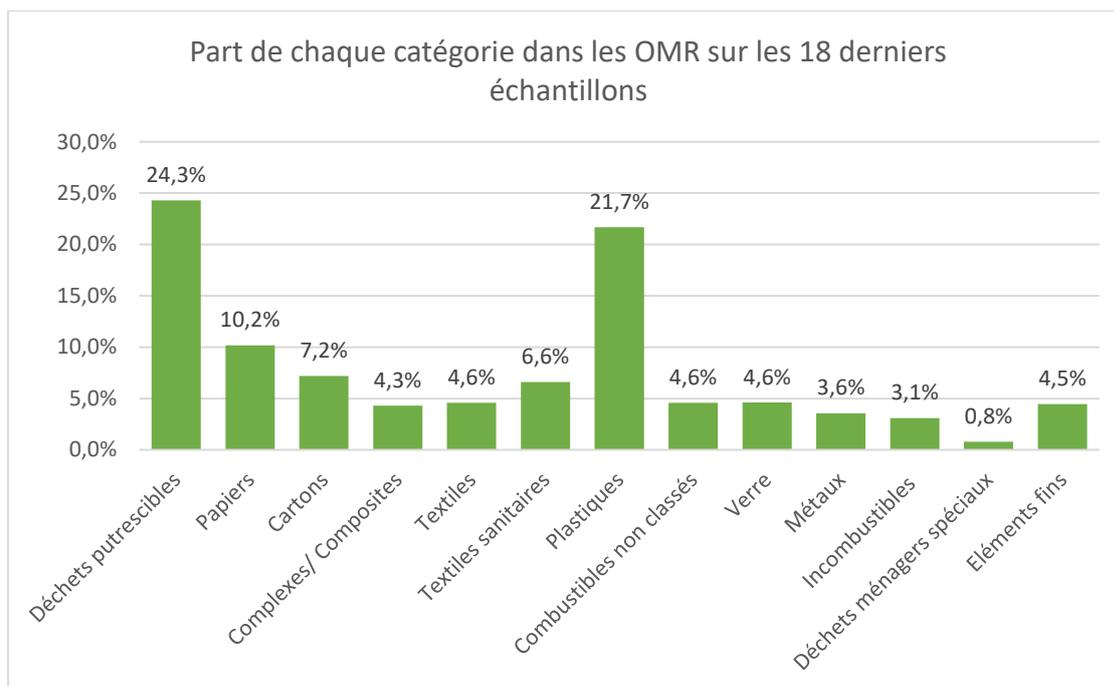
Les proportions par collectivité, les compositions pour cette dernière campagne et les comparaisons entre collectivités sont données à titre indicatif. Ainsi nous présentons de préférence une moyenne des résultats pour les 18 derniers échantillons prélevés et triés au minimum, pour chacune de ces collectivités, permettant de réaliser une synthèse des caractérisations des OMr réalisées ces dernières années (voir article 2.3.3).

Les proportions par collectivité, les compositions pour la dernière campagne et les comparaisons entre collectivités sont données à titre indicatif. Ainsi nous présentons de préférence une moyenne des résultats pour les 18 derniers échantillons prélevés et triés pour chacune de ces collectivités, permettant de réaliser une synthèse des caractérisations des OMr.

Il a été retenu que soit considéré à minima 18 échantillons, mais sur un nombre de campagne entière. Aussi, pour la Haut Bugey Agglomération, il a été retenu 4 campagnes, soit 20 échantillons.

6.11.3.1 Composition des OMR de la CC Haut Bugey par catégorie

Ce paragraphe présente les résultats pour le tri selon les 13 catégories de la grille MODECOM.



Graphique 48: Composition des OMR de Haut Bugey Agglomération

Les résultats par catégories des caractérisations effectuées sur les échantillons de Haut Bugey Agglomération lors des dernières campagnes, montrent note :

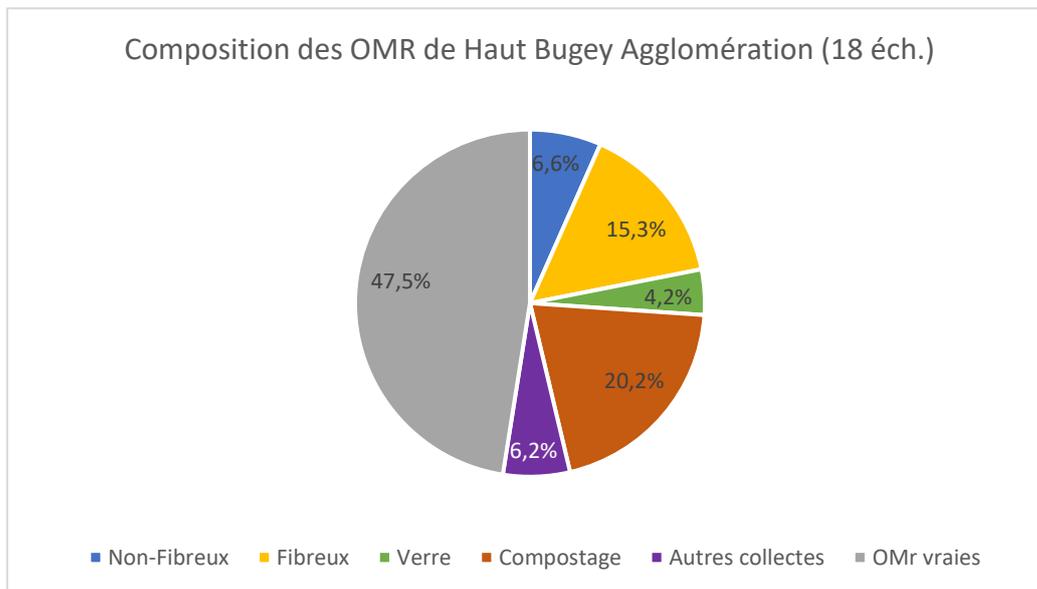
- La proportion de déchets putrescibles est de 24,3
- Concernant les plastiques, leur proportion est de 21,7%,

Ces proportions sont stables depuis les 18 échantillons d'Automne 2018, avec tout de même une légère diminution pour les déchets putrescibles.

6.11.3.2 Analyse de la composition des OMR en fonction des catégories de tri

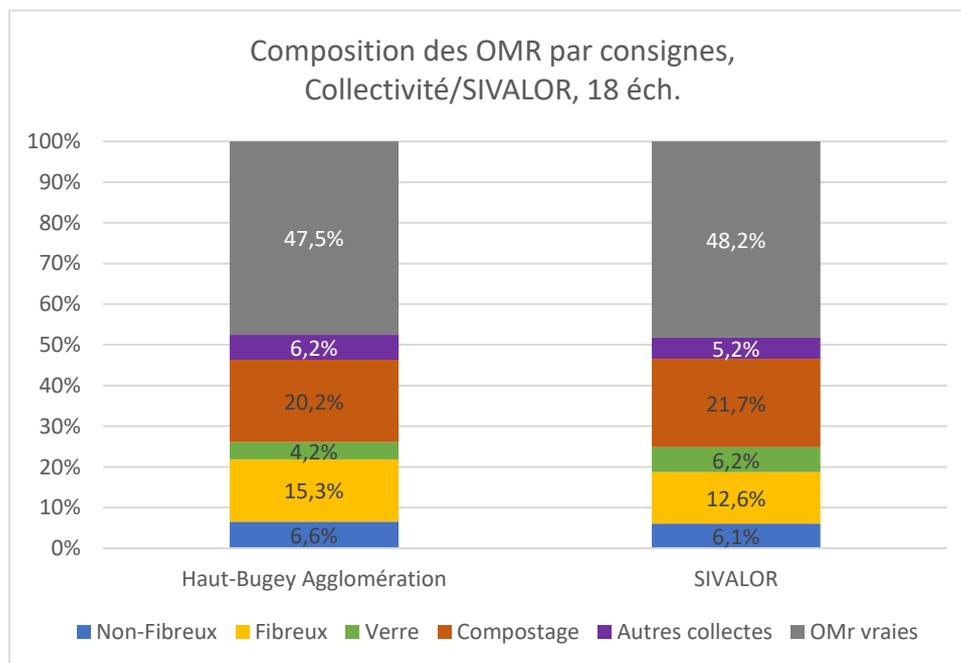
Ce paragraphe présente les résultats selon les consignes du SIVALOR (fibreuse, non-fibreuse, verre), et les gisements évitables dans les OMR (autres collectes séparées, déchets compostables).

Concernant les répartitions selon les consignes de tri, il est intéressant de noter que la part des ordures ménagères résiduelles « vraies » représente plus de la moitié des OMr.



Graphique 49: Composition des OMR de Haut Bugey Agglomération selon les catégories de tri

Sur le territoire de Haut Bugey Agglomération **32,3 % des OMR pourraient faire l'objet d'un meilleur tri (y compris avec les Autres Collectes) et 20,2% pourraient faire l'objet d'une valorisation**, en tenant compte des déchets pouvant être traités par compostage cela représente un total de 128,4 kg/hab/an..



Graphique 50 : Comparaison de la composition des OMR de Haut-Bugey Agglomération avec les 18 derniers échantillons du SIVALOR

La proportion de déchets pouvant être traités par compostage se situe 1,5 points au-dessous de la moyenne du SIVALOR.

Les écarts les plus prononcés entre le SIVALOR et la Haut Bugey Agglomération concernent le fibreux (+2,7 points pour HB Agglomération) et le verre (-2 points pour HB Agglomération).

6.11.4 Evolution des résultats sur le territoire de Haut Bugey Agglomération

Sur le territoire de Haut Bugey Agglomération, il a été prélevé et triés 6 échantillons d'OMR par an (sur deux campagnes). La prise en compte de l'ensemble des échantillons et la moyenne obtenue sur les 18 derniers échantillons (donc 3. Années) donne la composition suivante :

	MODECOM national 2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne 18 éch	Moyenne SIVALOR 18 éch.
Déchets putrescibles	27,3%	30,4%	24,9%	26,1%	23,6%	24,0%	24,3%	26,9%
Papiers	8,6%	8,8%	9,0%	8,5%	10,9%	10,6%	10,2%	8,4%
Cartons	6,4%	5,1%	4,8%	8,2%	7,3%	6,1%	7,2%	6,7%
Composites/complexes	2,3%	3,4%	3,9%	4,4%	3,6%	5,6%	4,3%	4,3%
Textiles	3,0%	1,8%	2,9%	3,5%	5,7%	3,5%	4,6%	3,9%
Textiles sanitaires	13,9%	11,6%	7,5%	3,2%	7,1%	9,1%	6,6%	8,1%
Plastiques	14,6%	18,6%	19,9%	24,6%	20,4%	21,3%	21,7%	19,3%
Combustibles non classés	4,6%	2,4%	4,0%	6,5%	4,3%	3,2%	4,6%	4,1%
Verre	5,2%	3,3%	4,9%	3,3%	5,3%	4,5%	4,6%	6,7%
Métaux	3,4%	3,2%	5,2%	3,3%	3,8%	3,4%	3,6%	3,1%
Incombustibles non classés	1,9%	4,8%	6,1%	3,1%	2,8%	3,7%	3,1%	2,9%
Déchets ménagers spéciaux	0,6%	0,1%	0,0%	1,1%	0,7%	0,6%	0,8%	0,4%
Éléments fins	8,1%	6,6%	7,0%	4,3%	4,6%	4,3%	4,5%	5,4%

Tableau 49: Evolution de la composition des OMR de Haut Bugey Agglomération par catégories

Les taux obtenus cette année pour chacune des catégories appartiennent à la fourchette de valeurs obtenues entre 2018 et 2021, on entend par là qu'il n'y a pas d'évolution significative.

Par rapport au MODECOM 2017, les écarts importants concernent :

- Les textiles sanitaires, moins présents sur la Collectivité de 4,8 points,
- Les plastiques, qui sont plus présents à hauteur de 6,7 points.

Concernant la moyenne des 18 échantillons, les écarts les plus prononcés (supérieurs à 2 points d'écart) concernent les déchets putrescibles (-2,6 points pour HB agglomération) et les plastiques (+2,4 points pour HB Agglomération).

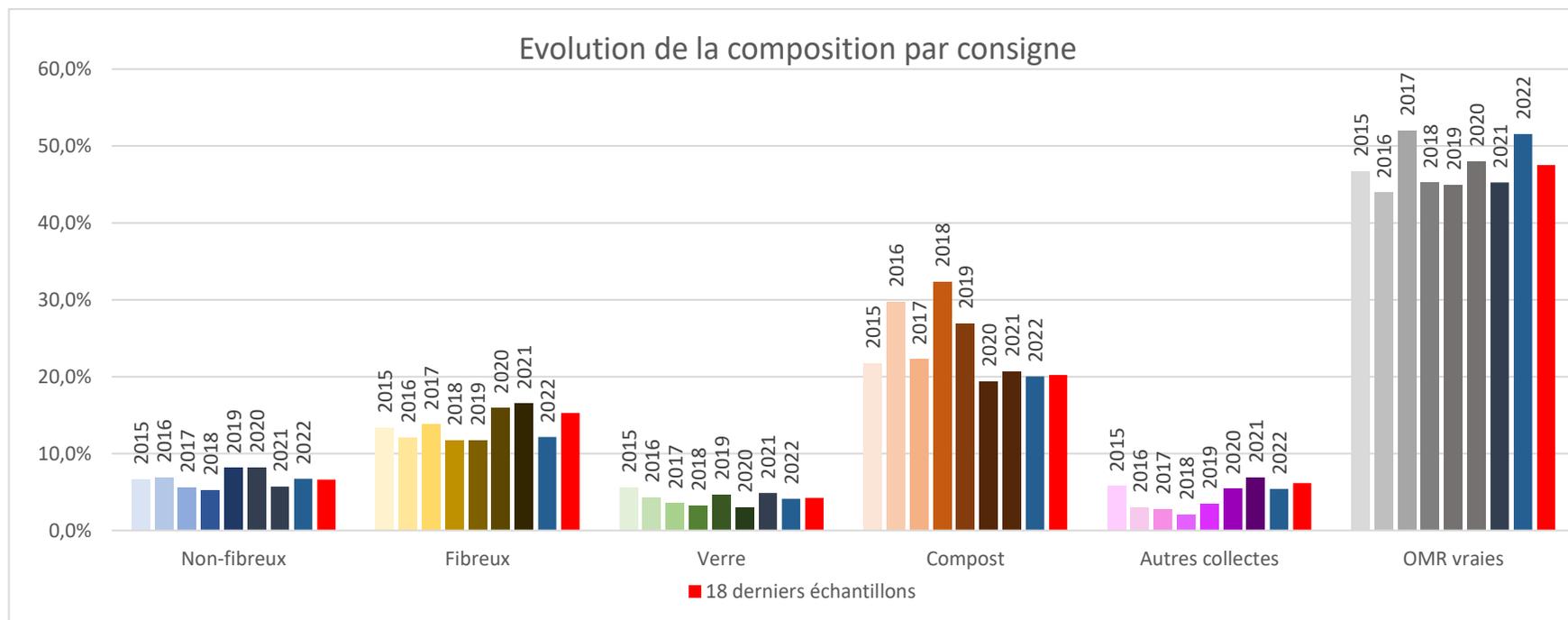


Tableau 50: Evolution de la composition des OMR de Haut Bugey Agglomération par consigne de tri

Cette année, on observe :

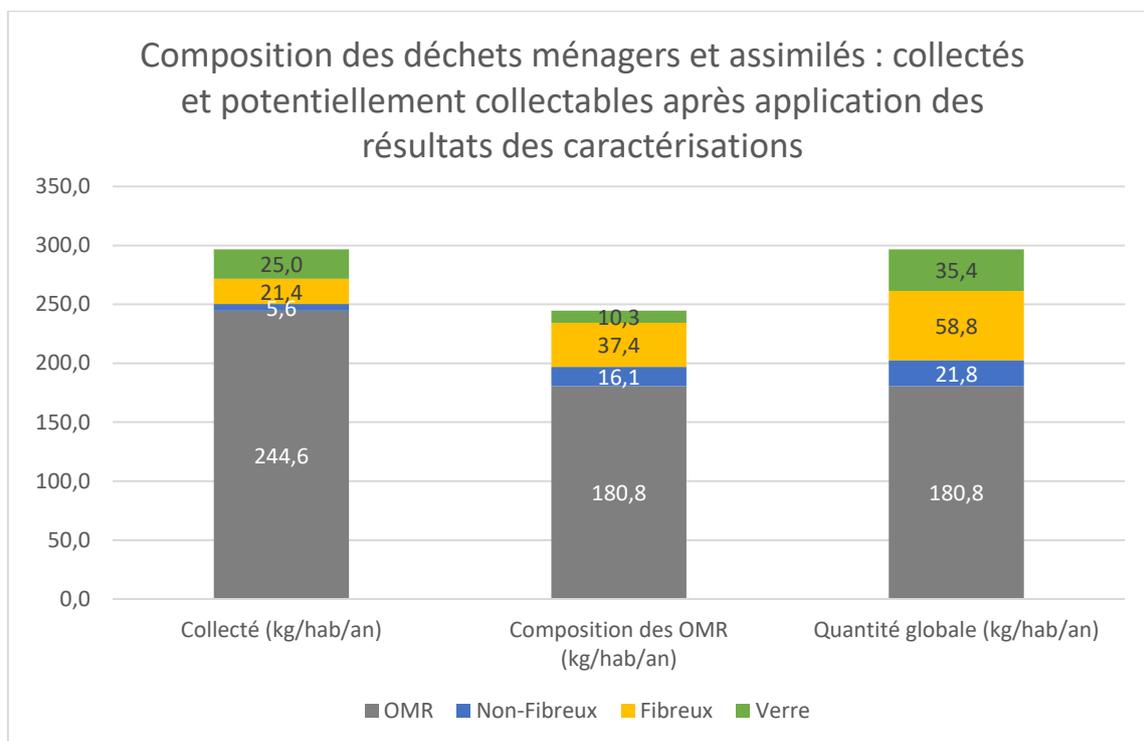
- Une stabilisation des non-fibreux, des déchets compostables, du verre et des autres collectes,
- Une diminution des fibreux avec un retour aux taux de 2018 et 2019, induisant une hausse de la part d'OMR « vraies ».

6.11.5 Impact sur la composition des OMR d'une amélioration du tri

Les calculs ci-dessus se base sur les valeurs des « 20 échantillons » déterminées plus haut.

6.11.5.1 Analyse du report des gisements de tri

63,8 kg par an et par habitant peuvent encore être triés et collectés sur les flux gérés par le SIVALOR.



Les résultats des caractérisations montrent que :

- 74 % de tous les déchets qui pourraient être collectés en non fibreux sont encore présents dans les OMR,
- 64% de tous les déchets qui pourraient être collectés en fibreux sont encore présents dans les OMR,
- 29 % de tous les déchets qui pourraient être collectés par la collecte du verre sont encore présents dans les OMR (valeur stable par rapport au précédent rapport),

Sur la base des caractérisations réalisées lors de ces 2 dernières années, il est possible d'évaluer l'économie que représenterait, en moyenne pour la collectivité, l'amélioration du geste de tri.

6.11.5.2 Gisements pouvant être ciblés par un programme de prévention des déchets et économies financières

Gisement de prévention			
Action de prévention à la source	Sous-catégories	Moyenne 18 derniers échantillons	kg/hab./an
Compostage domestique	Déchets alimentaires	10,6%	25,9
	Déchets de jardin	5,2%	12,6
Geste anti-gaspillage	Produits alimentaires non consommés	7,4%	18,1
"Stop Pub"	Imprimés publicitaires	3,8%	9,2
Limitation des impressions	Papiers bureautiques	1,1%	2,7
Collecte séparative des déchets dangereux	Déchets ménagers spéciaux	0,8%	1,9
Total		28,8	70,4

Tableau 51: Evaluation du gisement d'évitement de la CC Haut Bugey

En synthèse, sur le territoire du Haut Bugey, les gisements de déchets qui pourraient, à minima, être visés par un programme de prévention représentent 28,8% des déchets actuellement envoyés en incinération, soit 70,4 kg / an / habitant.